



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'hôtel de ville située au 300, avenue Basile-Routhier, Pointe-Calumet, QC, J0N 1G2, le **21 mai 2024** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de madame Sonia Fontaine

Est absent :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

Est présent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 21 mai 2024

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 mai 2024 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Embauche d'un policier permanent

4.2 Confirmation de la permanence de policiers au terme de la période d'essai

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 21 mai 2024



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2024-05-031

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2024-05-032

D'APPROUVER le procès-verbal du 16 avril 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 mai 2024 totalisent un montant de 369 896,38 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 333 715,46 \$ pour la période du 17 avril au 21 mai 2024;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3 575,27 \$ pour la période du 17 avril au 21 mai 2024;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2024-05-033

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 mai 2024 au montant de 369 896,38 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 avril au 21 mai 2024 au montant de 333 715,46 \$;



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 avril au 21 mai 2024 au montant de 3 575,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 EMBAUCHE D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** unanimement

2024-05-034

DE CONFIRMER l'embauche en date du 23 mai 2024 de monsieur Natan Lauzé, matricule 401, à titre de policier permanent, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE POLICIERS AU TERME DE LA PÉRIODE D'ESSAI

CONSIDÉRANT QUE les policiers Roxanne Riel (matricule 381), André Alexandre Bazinet (matricule 385) et Thomas Gagnon (matricule 390) ont complété à la satisfaction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes une période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** unanimement

2024-05-035

DE CONFIRMER la permanence des policiers ci-après énumérés au terme de la période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières:

Matricules et noms

381 Roxanne Riel
385 André Alexandre Bazinet
390 Thomas Gagnon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS**9. LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2024-05-036

QU'à 16h15, la séance soit levée.


Madame Sonia Fontaine
Présidente
Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier